

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un avenant au marché après appel d'offres ouvert conclu avec le groupement d'entreprises EJL-Colas relatif aux travaux de voirie du PAE Saint Priest-Chassieu.

L'avenant envisagé permettrait :

- de réaliser des suppléments de longueur de canalisations pour le raccordement des riverains aux différents réseaux,
- d'exécuter des purges du sous-sol à trois endroits, à la suite des orages au moment des travaux de terrassement,
- de créer des entrées charretières (25 au total) à la demande du lotisseur. Le découpage en lots n'était pas connu au moment du montage du dossier,
- de réaliser le raccordement en altimétrie des propriétés riveraines (non prévu initialement).

Ces travaux entraîneraient une dépense supplémentaire de 394 013,70 F HT, soit 475 180,52 F TTC (soit un dépassement de 9,86 %).

Le montant du marché serait alors porté de 3 395 753,70 F HT à 4 389 767,40 F HT, soit 5 294 059,48 F TTC.

Parallèlement, le délai d'exécution des travaux serait augmenté d'un mois.

La commission permanente d'appel d'offres a donné son accord sur la procédure le 30 novembre 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Où il l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

Où il l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le rapport , il convient de lire, dans le 8° paragraphe, "*Le montant du marché serait alors porté de 3 995 753,70 F HT à ...*" au lieu de "*Le montant du marché serait alors porté de 3 395 753,70 F HT à ...*". ;

DELIBERE

1° - Accepte :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le présent avenant, lequel sera rendu définitif.

2° - La dépense supplémentaire de 475 180,52 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits mis à la disposition de la direction de la voirie après virement de crédits de la délégation générale au développement urbain au titre de l'exercice 1999 - compte 231 510 - opération 0071.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,